

## Conseil municipal du 4 Avril 2017

Convocation le 27 Mars 2017

Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Nicolas LAMBERT, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Bernadette MONNET, Christine PAPON, Julie PEYRARD, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ.

Absents : M Christian LETOVANEC, Mme Corinne LAGUT,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 7 Mars 2017

### Mise en place du « tour de garde » pour les élections présidentielles

#### Urbanisme:

PC accepté pour une maison individuelle Lot La Noyeraie

PC accepté pour une extension de maison avec piscine Les Fayolles

2 DP acceptées : une pour ouverture sur façade Chemin de la Galaure, une pour piscine Lot Les Prairies

PC déposé Chemin de la Galaure pour un garage

Plusieurs logements ont été proposés pour le locataire de la construction illicite à détruire.

#### PLU :

Compte rendu de la réunion du 22 Mars

Envoi au CAUE de la synthèse des remarques et objectifs cités lors des précédentes réunions.

Réunion administrative le 18 Avril à Valence.

Départ de Julie PEYRARD 21h30

#### Bâtiments communaux :

Début des travaux de maçonnerie aux abords de la mairie dans le cadre de la mise aux normes accessibilité.

Salle polyvalente : Un pré diagnostic nous a été rendu par le SDED ; pour faire d'important gain d'énergie sur cette construction de 1988, les dépenses à faire sont considérables. Il est décidé de réaliser dès 2017, le remplacement des aérothermes, de l'éclairage et modifier les systèmes de ventilation.

École : Dégradation précoce des peintures sur menuiseries extérieures, malgré sa mise en demeure par courrier en RAR, l'entreprise Thomaset n'est pas intervenue. Un devis a été demandé à une autre société de peinture. La retenue de garantie du lot N° 6 sera gardée par la commune.

#### Indemnités Maire et adjoints :

Considérant les modifications de l'indice brut et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité** : Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

- Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales reste identique : • Maire : 31 % ; Adjoints : 8.25 %.

- Dit que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice

#### Vote des taux des taxes :

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes en vigueur sur la commune:

- Taux de la taxe d'habitation 12.03 %
- Taux de la taxe foncière bâti 12.50 %
- Taux de la taxe foncière non bâti 53.57 %

Il propose de modifier le taux d'imposition de la taxe d'habitation, qui n'a pas été modifiée depuis 4 ans, et celui de la taxe foncière

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité** : Par 10 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions,

**Décide** ainsi les taux communaux des trois taxes de contributions directes 2016

Taux : - taxe d'habitation 12.23 % ; - taxe foncière bâti 12.80 % ; - taxe foncière non bâti 53.57 %